



Appartement en location et parquet qui se décolle

Par **brichard**, le **08/10/2009** à **10:33**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'un appartement depuis avril 09.

Une agence immobilière gère cet appartement.

En mai 2009, après quelques pluies et n'ayant plus le chauffage, certaines dalles de parquet se sont décollées (carré de parquet avec des lamelles) dans le couloir. Dans le salon certaines dalles se sont mises à gonfler. Nous ne pouvions donc pas marcher sur ces dalles au risque de provoquer un décollement

J'ai de suite fait une demande à mon agence avec des photos.

En juillet, un menuisier puis un plombier, envoyés par l'agence, sont venus pour réaliser un diagnostic.

Mais ils ne voient pas la cause du problème et les choses sont restées dans cet état.

Mon agence a demandé en septembre de réaliser un dégât des eaux. Je leur ai répondu qu'il n'y avait pas de dégâts des eaux, donc je n'allais pas en réaliser un.

Hier, il a plu, pas de chauffage,... Certaines dalles du salon sont à présent décollées et d'autres gonflées. Je ne peux pas marcher à ces endroits et esthétiquement, le parquet décollé est "invivable".

J'ai donc rappelé l'agence ce matin pour demander la réparation de ces dalles ce mois ci. Ils m'ont répondu qu'ils devaient connaître l'origine du problème auparavant.

Je leur ai précisé que visiblement, ce problème avait déjà eu lieu, puisque dans le salon, certaines dalles sont de couleur différentes, et ces dalles sont très bien recollées et n'ont pas gonflé. Donc, pour ma part, je pense, qu'il est possible de recoller de suite ces dalles.

Que puis-je faire pour que ces travaux soient réalisés le plus vite?

Ont-ils le droit de laisser l'appartement dans cet état pendant plusieurs semaines?

Je leur ai dit que si les dalles n'étaient pas recollées au mois d'octobre, j'annulerais l'aurorisation de prélèvement des loyers et ne paierai en chèque qu'une fois les travaux réalisés.

Ai-je le droit?

D'avance merci beaucoup de votre aide sur le sujet

Bien cordialement,

BR